Conférence
du jeune
barreau

La Conférence

Conférence du jeune barreau de Bruxelles • Place Poelaert 1 • 1000 Bruxelles
Année judiciaire 2022-2023 • N° 2 – Février 2023 – Avril 2023

GRANDE CONFÉRENCE

NOTRE FAÇON D'ÊTRE ADULTE FAIT-ELLE SENS ET ENVIE POUR NOS JEUNES ?

Thomas d'Ansembourg

LE 22 MARS 2023 À 19H

Palais de justice - Salle des audiences solennelles de la Cour d'appel
Etudiants : 5€ - Stagiaires : 10€ - Membres CJBB : 15€ - Non membres : 20€

SOMMAIRE

05

ÉDITORIAL

Par le président de la Conférence du jeune barreau, Me Nicolas Gillet

07

BILLET DE LA RÉDACTRICE EN CHEF

Par Me Hanna Bouzekri

08

LES RÉFORMES DU STAGE

Par Me Marie Dupont

10

CONFÉRENCE BERRYER

Compte-rendu par Me Hanna Bouzekri

14

À TABLE ! POUR UNE SOBRIÉTÉ JUDICIAIRE

Par Me Gérard Kuyper

18

SECRÉTAIRE, C'EST UNE BONNE OU UNE MAUVAISE SITUATION ?

Par Me Audrey Despontin

22

UNE RENTRÉ.E TOUT SOURIRE

Compte-rendu par Me Cavit Yurt

26

RETOUR SUR LE MATCH D'IMPRO

Compte-rendu par Me Margaux Conil-Séon

28

ACTIVITÉS

Découvrez toutes nos activités pour ces prochaines semaines

30

FORMATIONS

Découvrez tous les Midis de la formation et les colloques de la Conférence

31

AGENDA

Le calendrier des formations, colloques, MDF, MDE et évènements en bref...

ÉDITORIAL

Chères Consœurs, Chers Confrères,

Après s'être retrouvé lors de la rentrée du barreau au mois de janvier (pour la première fois depuis trois ans) et de surcroit dans un écrin unique qu'est la salle des pas perdus - et avant de poursuivre pour les plus courageux jusqu'aux Jeux d'hiver, toute l'équipe de la Conférence fait le vœu de vous voir ou de vous revoir à nos activités.

En ce début d'année, la Conférence a souhaité mettre à l'honneur un de nos confrères pour le combat qu'il a porté et qu'il porte toujours en faveur de la liberté d'expression.

Me Richard Malka, avocat au barreau de Paris mais également écrivain et auteur de bandes dessinées, viendra nous partager sa vision mais également son expérience vécue en tant que conseil de Charlie Hebdo dans le cadre des deux procès d'assises qui se sont déroulés à la suite des attentats de janvier 2015.

Je ne doute pas que son récit, ses combats nous interrogeront sur les fondamentaux de notre société et ceux de notre profession.

Rejoignez-nous le 16 février prochain dans la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel pour un échange qui, à n'en pas douter, sera riche.

En cette année 2023, la Conférence poursuivra son objectif premier : vous réunir !

Il y en aura pour tous les goûts ! Des activités scientifiques bien évidemment, des activités sportives et festives également, mais surtout des grandes conférences dont une qui accueillera Monsieur Thomas d'Ansembourg qui, le 22 mars 2023, abordera un thème si cher à notre association « l'intergénérationnalité », la Conférence se revendiquant d'être le lien entre les différentes générations.

Pour le reste, je vous invite à parcourir ce périodique préparé spécialement - pour joindre les paroles aux actes - par un grand nombre d'anciennes et d'anciens secrétaires de la Conférence qui ont eu la charge de ce périodique lorsque celles-ci et ceux-ci étaient en fonction.

Je les remercie vivement pour cet investissement et plus particulièrement Me Hanna Bouzekri, notre secrétaire en titre et rédactrice en chef qui en a eu l'idée.

Ce périodique que vous tenez dans vos mains actuellement va faire peau neuve. En effet, il nous est apparu qu'il était temps de vivre avec son temps et compte tenu de la situation écologique de vous proposer dorénavant, et par défaut, un périodique en format électronique pour réduire nos impacts environnementaux.

Si vous y êtes toutefois attaché, et que vous souhaitez recevoir une version papier, je vous invite à vous rendre sur notre site Internet et compléter le formulaire ad hoc dans la section « Périodiques ».

Que vous preniez connaissance de nos activités via l'écran ou par le papier, peu nous importe du moment que nous avons la chance de vous y voir en chair et en os !

Votre très dévoué,

Nicolas Gillet
Président de la Conférence du jeune barreau

LE MOT DE LA RÉDACTRICE EN CHEF

Hors-série

Attablés dans un restaurant bruxellois, les anciens secrétaires de la Conférence évoquent tour à tour leurs anecdotes lors de leur mandat. L'ambiance est bon enfant et l'invitation commune d'Audrey Despontin et Essya Kastally tombe à point nommé entre deux confinements et un couvre-feu.

L'angoisse m'assaille, en ce début de mandat, j'ai huit numéros à rédiger, là où mes prédécesseuses.eurs en ont eu quatre. Il en faut au moins un qui dénote, un dont je me souviendrais plus que les autres. J'observe les convives à ma table, je les écoute parler, rire et même danser. L'idée est toute trouvée, je vais leur redonner la plume, les réunir autour d'un numéro spécial des anciens secrétaires de la conférence.

Audrey Despontin s'enthousiasme immédiatement, elle décidera de parler de son expérience mais aussi de celle des autres secrétaires.

Marie Dupont et Gerard Kuyper parleront du Barreau et des réformes récentes tandis que Cavit Yurt nous donnera son point de vue sur la séance de rentrée solennelle, dont l'oratrice, Melissa Sayeh, est elle-même une ancienne secrétaire. C'est une belle lignée les secrétaires !

Margaux Conil-Séon emboîte le pas à son année future et fera le compte-rendu de cette belle soirée d'impro.

Un seul regret est de ne pas avoir pu donner la parole à toutes celles et tous ceux qui ont voulu la prendre. Ce n'est que partie remise, j'en suis persuadée, secrétaire, un jour, secrétaire toujours !

Je suis impatiente que vous découvriez ce numéro.

Hanna BOUZEKRI
Secrétaire et rédactrice en chef
de la Conférence du jeune barreau

DOSSIER

LES RÉFORMES DU STAGE

Depuis plus de 15 ans, le statut des avocats-stagiaires fait l'objet de réformes régulières, au gré des bâtonniers et des présidents de l'OBFG.

Tantôt on modifie les obligations de formation imposées aux stagiaires, pour les augmenter, puis les réduire avant de les renforcer à nouveau. Tantôt on modifie le montant de la rémunération minimale des stagiaires qui les place encore trop souvent en dessous du seuil de pauvreté, sauf à compter sur un autre travail ou une aide financière extérieure.

Rares sont ainsi les vice-bâtonniers qui n'ont pas modifié la règlementation applicable au stage.

Dernières réformes en date :

- l'agrément préalable obligatoire des maîtres de stage qui doivent désormais « montrer patte blanche » avant d'être autorisés à former nos jeunes avocats ;
- l'obligation pour les stagiaires de traiter 12 dossiers d'aide juridique afin de les impliquer dans l'accès à la justice pour les plus démunis ;
- la suppression de l'obligation de formation permanente des stagiaires de 3ème année, vu le nombre de cours CAPA suivi les deux années précédentes ;
- la revalorisation de la rémunération minimale qui a été portée à 24.000 euros par an en 1ère année de stage et 30.000 euros par an en 2ème et 3ème années, sans interruption en cas d'incapacité de travail ; et enfin,
- la prise en charge des frais de formation par les maîtres de stage est en cours d'adoption et sera en vigueur à partir de septembre 2023.

Ces réformes ne font pas l'unanimité. Elles étaient pourtant nécessaires.

Décourager, et au besoin empêcher celles et ceux qui ne présentent pas toutes les aptitudes pour devenir maîtres de stage fait partie de la mission de formation par le stage, confiée aux Ordres d'avocats par le Code judiciaire.

Abolir les barrières financières à l'entrée de notre profession pour permettre à tous les diplômés en droit qui en ont les capacités, d'envisager de devenir avocat, fait partie du devoir moral d'une profession qui veut s'inscrire dans la cité et être accessible quel que soit les moyens financiers de celles et ceux qui veulent la rejoindre.

D'autres projets seront encore menés afin que le barreau reste en phase avec son temps.

Informatiser et simplifier la charge administrative liée au stage font partie des priorités que le bâtonnier Plasschaert et moi nous sommes fixés.

Ainsi notamment, un nouveau contrat de stage, plus lisible et digitalisé, est en cours d'élaboration. Il devrait être en vigueur avant la prochaine rentrée judiciaire.

D'autres réflexions sont en cours, notamment sur l'objectif et le contenu des cours CAPA et sur les compétences managériales des avocats, et spécialement des maîtres de stage.

Notre métier est au carrefour des changements.

Marie DUPONT
Avocate au barreau de Bruxelles
Vice-bâtonnière
Secrétaire de la Conférence 2009-2010

CONFÉRENCE BERRYER

« Il faut être économe de son mépris, étant donné le grand nombre de nécessiteux »

François-René de Chateaubriand

Il est 19h55, ce jeudi 8 décembre 2022 quand Nicolas Gillet, président de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles, lance les hostilités de la traditionnelle joute oratoire qu'est la Conférence Berryer.

Le peuple de Berryer est au rendez-vous, impatient de se retrouver, après deux ans d'absence, dans la salle des audiences solennelles du Palais de justice.

Le portrait de l'invité est brossé par le 3e secrétaire de la Conférence de Paris, Me Nicolas Brillatz. L'humoriste belge Kody nous a fait l'honneur d'accepter de participer à ces échanges autant improvisés qu'acides.

Me Brillatz reviendra sur la carrière et les racines de Kody, né dans la « République très très démocratique du Congo », Kody est le fils d'un diplomate Congolais dont « la culture du silence dans le récit le rendait magnétique ». Kody s'en amusera puisqu'il dira « Je suis né Zaïrois, je suis devenu Congolais parce que le nom de mon pays a changé puis je suis devenu belge puisque le nom de mon pays a changé ».

Tout en ironisant sur la notoriété de Kody en dehors de la Belgique, le ton est donné sur cette édition 2023 qui malmènera, le temps d'une soirée, les relations franco-belges.

Arrive le temps du discours, Me Baptiste Conversano a choisi de traiter le sujet par la négative : « Kodyco 2023, faut-il s'inquiéter d'un nouveau variant du rire ? ». Il précise d'emblée que la Conférence du jeune barreau de Bruxelles lui aurait confié cette lourde tâche aux petites heures après la Lawyer's night.

Après cette mise au point, Me Conversano nous révèle, enfin, les origines de ce virus qui a mis à mal notre vie sociale. Pour lui, il serait né du virus du rire, en Chine. Il s'agirait d'une transmission par un avocat, qui sorti du bureau à une heure tardive aurait confondu un poulet rôti avec un pangolin.

Tout s'explique donc pour ce scientifique d'un soir. Il nous en conjure le rire, voire le Korire est un virus bénéfique pour l'être humain.

Dans son discours teinté d'humour, il souhaite un monde nouveau dans lequel il ne faudra plus attendre 210 ans pour qu'une femme soit élue bâtonnière mais aussi un monde où les Parisiens ne l'ouvriraient pas. Que de bonnes résolutions !

« Le rire donc doit devenir l'arme bactériologique ultime, une soupape de décompression, contre lequel nous devons refuser le vaccin ».

Le peuple de Berryer est comblé et Me Conversano est acclamé. Ses applaudissements traduisent certainement une forme d'encouragement et de soutien pour ce qui va suivre. En effet, c'est l'heure de la critique.

Les 12 secrétaires parisiens écument une à une les lacunes du discours de Me Conversano mais comme celles-ci ne sont pas nombreuses, ils sont évidemment obligés de se rabattre, comme traditionnellement, sur le décor de la salle des audiences solennelles et de mettre en avant les corps dénudés qui évoquent pour certains le tristement célèbre pédophile belge ou une pièce de théâtre où les spectateurs se sont pendus à la sortie. Hélas, Me Conversano n'échappera pas à l'habituelle évocation de son physique, qualifié par Me Nicolas Brillatz de physique de valet de chambre.

Ils jubilent et il faut avouer que nous aussi car c'est drôle et bon enfant.

Il faudra tout de même retenir les brillantes et élégantes critiques de Mes Paul Nafilyan, Pierre-Henri Baert et Charles Heran.

Me Paul Nafilyan tout en se moquant du ton du discours parfois monocorde, fait un parallèle avec l'affrontement entre Paul Verlaine et Arthur Rimbaud. Ce dernier partit à Bruxelles après avoir quitté Paul Verlaine, celui-ci ne l'entendait pas ainsi et lui porta un coup de feu qui blessa Rimbaud au poignet.

Saluons également la prestation de Me Pierre-Henri Baert qui avec sa moustache digne d'un film de cap et d'épée considère que l'attitude de Me Conversano transpire le français moyen et le félicite d'avoir été pour cette soirée irrésistiblement parisien.

Quant à Me Charles Heran, dans une intonation très théâtrale, se moque des angoisses fiscales des français et du taux horaire des avocats belges et félicite Me Baptise Conversano pour sa certification ESIMAP et ses blagues qui ne sont, finalement, qu'une redite des sujets non traités par lui.

Me Gillet propose ensuite de joindre « l'inutile à l'agréable » et laisse place au discours du trésorier. C'est donc au tour de Me Sedad de prendre la parole. D'un ton provocateur, il plaide pour la suppression du discours du trésorier ! Pour lui, c'est un discours qui ne sert à rien et propose pour les prochaines éditions une pause de 10 minutes plutôt qu'un discours. Raillant la conférence du stage, il conclura, avec un humour grinçant, qu'on lui connait bien : « Paris c'est un peu cette ex chiante, on n'en peut plus mais on a quand même envie de la revoir l'année prochaine ».

Viens enfin le temps de remettre les pendules à l'heure et Me Nicolas Gillet invite quelqu'un de l'assemblée à prendre la parole.

Me Michel Forges la demande car il est temps pour lui de dire tout le bien qu'il pense de Me Baptiste Conversano. Il le félicite d'avoir parlé du rire et d'affirmer que l'on peut rire de tout. Son discours est pour lui « Une ode à la désobéissance » et l'en remercie. Il passe au peigne fin, un par un, les secrétaires de la conférence du stage. La critique est cinglante et affinée pour chacun. La politique française n'est pas épargnée au gré d'anecdote sur la déchéance de nationalité, d'autopompe et d'Alexandre Benalla. C'est fin, savoureux et hilarant, la salle est conquise !

Kody n'aura pas manqué de mettre son grain de sel tout au long de sa soirée, toujours teinté d'humour pour remettre à sa place l'un ou l'autre secrétaire. Il ne s'attendait à rien et il n'a pas été déçu.

Il ne manquera, également, pas de souligner qu'il se passe des choses étranges dans ce palais de justice. On ne peut pas lui donner tort.

Hanna BOUZEKRI
Avocate au barreau de Bruxelles
Secrétaire de la Conférence

À TABLE !

Pour une sobriété judiciaire

CARTE BLANCHE

Il y a 28 ans, j'écrivais mon premier article dans la Conférence : « J'aime les pilchards ! ». Nous étions en juillet 1994, j'entamais mon mandat de délégué des stagiaires, ma contribution paraitrait dans le numéro de rentrée de septembre (présidence de Jean-Pierre Bette). J'y distillais quelques conseils à mes camarades stagiaires pour accommoder leurs repas composés pour l'essentiel de pilchards et de corned beef. Les after millenials d'aujourd'hui apprendront que le pilchard (1,49 EUR la boîte de 450 gr chez votre hard discounter préféré) était et demeure une sardine nappée de sauce tomate, tandis que le corned beef, pour être franc, on n'a jamais trop bien su ce qu'il y avait dedans. C'était comestible et pas cher. Bref, le menu du stagiaire d'alors.

28 ans et demi plus tard (et, en ce qui me concerne, 28 kilos et demi plus lourd), les stagiaires entrent dans une nouvelle ère. Si le statut du stagiaire a connu une évolution pécuniaire continue, ce 1er janvier 2023, c'est la relation économique patron-stagiaire tout entière qui est repensée dans ses fondements. J'y vois un changement de paradigme qui induira un changement dans les attentes réciproques, dans la conception de la relation de travail.

28 ans et demi plus tard, les institutions judiciaires ont-elles évolué ? Oui, parce que nous avons vécu un tsunami nommé Marc Dutroux. Oui, parce qu'à l'exception de la profession d'avocat, l'accès aux professions judiciaires se fait par concours. Non, parce que les archaïsmes que la Justice ne peut surmonter tendent à la déconnecter de la vie réelle, celle qui se passe hors du confort des palais. Les changements sont, le plus souvent, le fruit d'initiatives individuelles de magistrats et d'avocats qui considèrent qu'on ne peut pas continuer de la sorte. Le développement des MARCs (modes appropriés de règlement des conflits) et l'instauration des CRA (chambres de règlements amiables) en fournissent un bon exemple. C'est parce qu'on ne peut se satisfaire « d'un peu plus de la même chose » que des précurseurs ont repensé la relation au conflit, dans une logique de disruption. Un exemple illustrera les difficultés qu'il a fallu surmonter pour faire reconnaître les CRA. Il y a dix ans, les projets pilotes en matière de médiation judiciaire ont poussé des juges visionnaires à convoquer les parties en personne à leurs audiences. Le problème (parce qu'il fallait que c'en soit un) était qu'on ne disposait pas d'une base légale pour convoquer les parties – qui sont pourtant les premières concernées par leur dossier –. La présidente du tribunal de commerce de Namur d'alors (qui se reconnaîtra et à qui je dédie ces lignes) avait eu l'idée de fonder la convocation sur l'article 923 du Code judiciaire relatif à la convocation des témoins. Le fondement était bancal mais l'idée était bonne : convoquer les parties pour qu'elles s'expliquent sur les raisons du choix de la procédure judiciaire, ce qu'elles en attendaient concrètement et envisager les pistes de solution les plus adaptées. Le barreau a peu – et c'est un euphémisme – suivi cette initiative simple, efficace et de bon sens. Des avocats jouaient le jeu ; d'autres trouvaient intelligent d'exciper du fait qu'une partie n'est pas un témoin pour refuser que leur client participe à l'audience. C'était juridiquement imparable. C'était parfaitement stupide et archaïque. Il a fallu l'insertion d'un article 730/1 § 2 dans le Code judiciaire pour régler un problème qui ne devait pas l'être.

Cet archaïsme perdure. Les tribunaux de commerce sont devenus des tribunaux de l'entreprise mais le comportement des avocats ne s'est pas amélioré ou si peu à telle enseigne qu'il a fallu que le législateur – celui que l'on se plaît à critiquer dans nos articles de doctrine – ajoute un deuxième alinéa à l'article 444 du Code judiciaire pour expliquer ce que la société attend d'eux en matière de résolution de conflits. Aujourd'hui, les juges se plaignent que nous, avocats, ne répondions pas aux convocations aux audiences de CRA. Sommes-nous, de la sorte, utiles à nos clients ? Qui défendons-nous ? Nos clients ou nos intérêts égoïstes ? Et que veut dire « défendre nos clients » ? Affirmer ce qu'ils nous demandent de dire ou donner au juge la possibilité de les comprendre ?

L'avocature n'est peut-être pas un sacerdoce mais ne peut devenir un mercenariat.

Les statistiques judiciaires sont ce qu'elles sont. Quasiment inexistantes par le passé, d'une rigueur scientifique relative (on ne le sait pas mais, dans les années 80, la Belgique a connu, une année, une chute sensible de la criminalité, due au congé de maternité d'une employée chargée d'enregistrer les données), elles nous donnent cependant matière à réfléchir.

Le site du SPF Justice nous donne accès aux chiffres des années 2018, 2019 et 2020 (https://justice.belgium.be/fr/statistiques/statistiques_des_cours_et_tribunaux).

Je vous invite à les consulter. Vous constaterez que de manière générale, à l'exception de l'année 2020 (première « année COVID »), le nombre de nouvelles affaires est stable sans être constant. Autrement dit, les variations sont non significatives. Les seuls facteurs qui ont influencé significativement le nombre de nouvelles affaires sont une pandémie et deux changements législatifs (l'introduction du recouvrement par voie d'huissier de justice des créances commerciales incontestées et l'octroi aux institutions de sécurité sociale du pouvoir de se décerner une contrainte pour procéder au recouvrement de leurs créances).

Que pouvons-nous en déduire ?

1. Les acteurs de la justice n'ont pas d'influence sur le nombre de nouvelles affaires ;
2. Le niveau de formation des juges et la qualité de rédaction des jugements sont sans incidence sur le nombre d'appels ;
3. Le système ne fonctionne pas assez mal pour changer les choses en profondeur ;
4. Le recours au juge constitue le mode premier de résolution des différends. D'un point de vue sociologique, l'impératif de justice est essentiel et prime une résolution pragmatique des conflits.

Et si nous repensions notre pratique à l'aune d'une approche durable de notre activité ? Quel est le bilan carbone du barreau ? A quand une politique ESG (pour critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance) pour la Justice ? Le monde réel se préoccupe de neutralité carbone. Et nous, que faisons-nous concrètement pour y parvenir ? On rêverait que la Régie des bâtiments s'y intéresse, elle qui gère les lieux de justice. Mais nous, avocats, pouvons contribuer à une approche durable de la résolution des différends, peu consommatrice d'énergie et efficace pour nos clients. Alors, mettons-nous à table ! Autour d'une table avec nos clients ! Et dans ces temps de sobriété énergétique que la conjoncture nous impose, faisons preuve de sobriété judiciaire ! Nous rendrons de la sorte service à ceux qui nous suivrons, dans 28 ans et demi.

Gérard KUYPER
Avocat au barreau de Bruxelles
Secrétaire de la Conférence 1996-1997

RECYCLAGE EN PRÉSENTIEL EN LIGNE

BACK TO SCHOOL
DROIT PÉNAL

JEUDI 9 MARS 2023 DE 13H45 À 18H00

AUDITOIRE BORDET - SPF JUSTICE

Sous la coordination de Benjamine BOVY, avocate au Barreau de Bruxelles et assistante en droit pénal et droit de la procédure pénale à l'UCLouvain.

Un client vous consulte dans un dossier pénal. Que vous soyez avocat de la défense ou de la partie civile, la personne que vous assistez voudra savoir si l'infraction qui le concerne sera ou non déclarée établie.

Pour répondre à cette question, vous devrez vous pencher sur les éléments constitutifs de l'infraction et naviguer entre les controverses relatives à l'élément moral de l'infraction (qu'est-ce qui distingue le dol général du dol spécial? Doit-on parler de faute infractionnelle ? Quid de l'infraction involontaire ?...) et celles relevant de l'élément matériel (qu'est-ce qu'un acte de participation ? Comment la jurisprudence distingue-t-elle le coauteur du complice ?...).

Si vous intervenez pour la défense d'un prévenu ou d'un accusé, vous devrez de surcroît analyser la/les peine(s) que votre client encourt pour le conseiller utilement sur les alternatives à envisager. Ce faisant d'autres questions surgiront : peut-on/doit-on cumuler certaines peines ? Quelles conséquences la correctionnalisation et/ou le concours (idéal ou matériel ?) et/ou l'admission de circonstances atténuantes auront-elles ? Quid si le client est en état de récidive (la jurisprudence de la cour constitutionnelle a-t-elle un impact sur le quantum de la peine dans ce cas de figure) ?

Ce "back to school" s'adresse autant aux avocats qui pratiquent le droit pénal au quotidien qu'à ceux qui ne sont qu'occasionnellement confrontés à cette matière. Il a pour but de revenir sur les éléments fondamentaux du droit pénal qui, s'ils sont essentiels, n'en sont pas pour autant évidents et peuvent s'avérer "piégeux" même pour les pénalistes avertis.

PROGRAMME

- 13h45 : Accueil des participants
- 14h00 : Mot du président
- 14h15 : L'élément moral de l'infraction - Harold SAX, avocat au Barreau de Bruxelles et assistant en droit pénal et en droit de la procédure pénale à l'Université Saint-Louis Bruxelles
- 15h00 : La participation - Romain DELCOIGNE, avocat au Barreau de Bruxelles et assistant en droit pénal à l'ULB
- 15h45 : Pause-café
- 16h15 : Les peines - Caroline HEYMANS, avocate au Barreau de Bruxelles et assistante en droit pénal et droit de la procédure pénale à l'Université Saint-Louis Bruxelles
- 17h00 : Correctionnalisation/circonstances atténuantes - concours - récidive - Benjamine BOVY, avocate au Barreau de Bruxelles et assistante en droit pénal et droit de la procédure pénale à l'UCLouvain
- 17h45 : Questions / réponses

INFORMATIONS

Prix (comprenant la participation aux travaux et à la pause-café) :

- Stagiaires membres de la CJBB et étudiants (sur présentation de la carte) : 60€
- Stagiaires non membres de la CJBB : 65€
- Membres de la CJBB : 75€
- Non membres de la CJBB : 90€

Inscription uniquement sur notre site Internet www.cjbb.be

LA VOIX DES SECRÉTAIRES

SECRÉTAIRE, C'EST UNE BONNE OU UNE MAUVAISE SITUATION ?

Petite, je me voyais journaliste. Plus précisément, je voulais être rédactrice au Journal de Mickey, que me rapportait chaque mercredi mon grand-père, dont j'ai par la suite chipé la machine à écrire pour créer ma propre version journal « Le Monde ». Aussi, lorsqu'Anne-Claire Dombret, « ma » Présidente, me proposa soit ce poste, soit celui des affaires scientifiques, le choix ne fut guère difficile, un rêve se réalisait !

Peu d'élus partagent cette envie, attirés par la « famille des trésoriers » ou les agapes des officiers de bouche. Ainsi, il n'est pas rare, au soir de l'assemblée générale, de croiser le nouveau secrétaire-adjoint, mi-figue-mi-raisin, certes heureux d'être élu mais sceptique face à la tâche qui l'attend. C'est à ce moment-là qu'il est habituellement happé par Marie Dupont, laquelle lui transmet, comme elle le fait de génération en génération, le « secret des secrétaires », ce qui suffit en général à lui redonner le sourire.

Mais au fond, c'est quoi être Secrétaire ?

La petite dernière, Margaux Conil Séon, me rappelait que la fonction recouvre dans un premier temps la tenue du procès-verbal des réunions mais également de la communication. Facebook, c'est le Secrétaire, Instagram encore lui, WhatsApp toujours lui. On attend avec imminence le lancement des vidéos TikTok si du moins le réseau dans le Palais le permet…

A l'antithèse de ces outils technologiques, le Secrétaire assume, en seconde année, la lourde tâche de concevoir quatre Périodiques. Du moins si l'on omet l'actuelle rédactrice en chef qui aura eu le bonheur infini d'assumer cette fonction deux années de suite et de réaliser, partant, huit numéros, ce qui vaudra à Hanna Bouzekri l'admiration éternelle de notre famille.

Le malheur des uns faisant le bonheur des autres, je me réjouis toutefois de cette particularité qui permet aux anciens que nous sommes de venir à sa rescousse, de reprendre la plume quelques instants et de nous souvenir. Chaque Secrétaire a son périodique.

Il y a celui de Claire Bruyneel qui tentait de répondre au souhait de son Président, Xavier Grognard, d'avoir « une couverture qui fasse plus magazine ». Il semble que les échos furent partagés…

Celui de François Collon, élaboré sous la présidence d'un certain Emmanuel Plasschaert et dont le premier numéro comptait pas moins de 60 pages. Outre les tribunes habituelles, on y trouvait une rubrique people, intitulée les « Echos de la Conférence », qui publiait notamment les potins du jeune barreau mais aussi une rubrique « Culture et Loisir » avec des chroniques littéraires et musicales. Il y eut ensuite le numéro consacré aux avocats d'affaires, au parcours des anciens… François eut par ailleurs la chance d'illustrer ses périodiques des magnifiques silhouettes d'avocats à la fois simples et éloquentes dessinées par Miguel Troncoso Ferrer et je ne cache pas une certaine jalousie, moi qui ai vainement cherché un caricaturiste pour illustrer mes propres numéros.

Celui de Marie Dupont, illustré de photos, était semble-t-il plus synthétique et s'apparentait davantage à l'Eventail qu'au Périodique d'aujourd'hui. Sans doute un peu à l'image du Périodique de celui de mon père de Conférence, Cavit Yurt.

En recueillant les témoignages de mes pairs, je constate que tous soulignent la rigueur de la fonction et l'exigence de leur Président. Les messages au bout de la nuit que recevait Claire Bruyneel pour « une faute d'orthographe, un saut à la ligne non justifié ou la réécriture d'un paragraphe » ne sont pas sans m'évoquer les soirées de relecture avec Anne-Claire Dombret. C'est ainsi que, un verre de vin italien dans une main, un stylo rouge dans l'autre, nous passâmes de longues mais conviviales heures à traquer les fautes de syntaxe, à reformuler les phrases parfois hasardeuses de certains auteurs et à revoir la maquette qui, bien sûr, ne nous satisfaisait jamais vraiment. L'arrivée d'Anthony Lackner fut à cet égard une bénédiction, nous facilitant considérablement la tâche tant il joue avec les articles comme on joue à Tetris. Nous lui devons probablement la sauvegarde de notre santé mentale…

D'aucuns diront que le Périodique est un ouvrage d'un autre temps, destiné à finir au fond des corbeilles et à déboiser inutilement nos forêts. Ce n'est pas tout à fait faux mais ce n'est pas que cela.

Comme je le soulignais à l'issue de mon discours lors de l'assemblée générale, en feuilletant le Périodique, on redécouvre les visages de nos compagnons de route et de ceux qui nous ont précédés. Ces quelques pages que l'on exhume sont la mémoire de la Conférence et reflètent, tant

Conférence du jeune barreau
La Conférence
180
Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Place Poelaert 1 - 1000 Bruxelles
Année judiciaire 2020-2021
N° 1 – Septembre 2020 - Novembre 2020

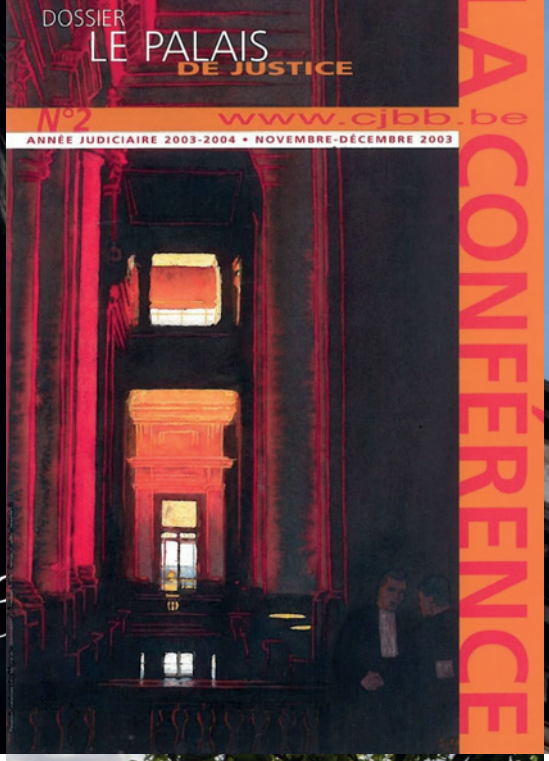
DOSSIER
LE PALAIS
DE JUSTICE
N°2
www.cjbb.be
ANNÉE JUDICIAIRE 2003-2004 • NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2003
LA CONFÉRENCE

La Conférence
Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2010-2011
Mars - Avril # 4
www.cjbb.be
Colloques : mesures provisoires devant la CEDH et droit du travail / Régionalisation de la Justice / Tournoi : badminton-squash

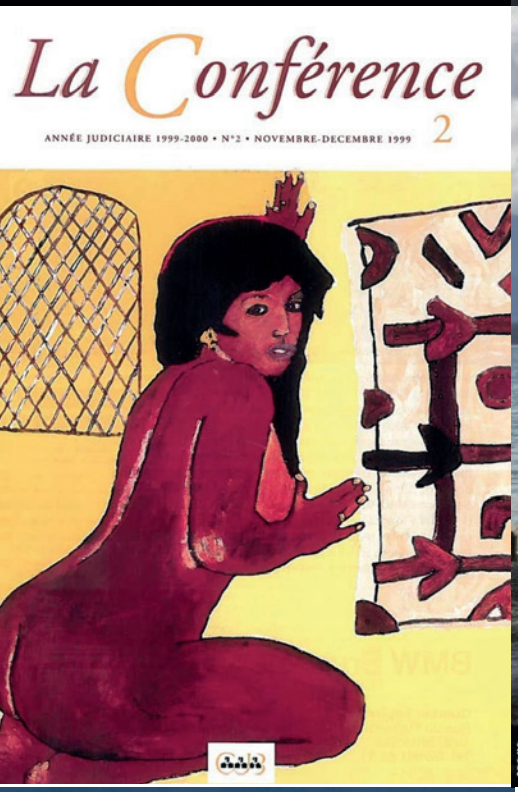
La Conférence
ANNÉE JUDICIAIRE 1999-2000 • N°2 • NOVEMBRE-DECEMBRE 1999
2

La Conférence
Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2014-2015 - (Trimestriel) Mai - Juin #4
Echos de la rentrée
Echos de la conférence de Marc Trevidic
Colloques
Assemblée générale

Conférence du jeune barreau
Le PÉRIODIQUE
Année judiciaire 2019-2020 – N° 1 – Septembre 2019 - Novembre 2019
Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Place Poelaert 1 - 1000 Bruxelles

www.cjbb.be
LA CONFÉRENCE
N°2 • ANNÉE JUDICIAIRE 2007-2008 • NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2007
• LES AVOCATS D'AFFAIRES
• CONFÉRENCE BERRYER

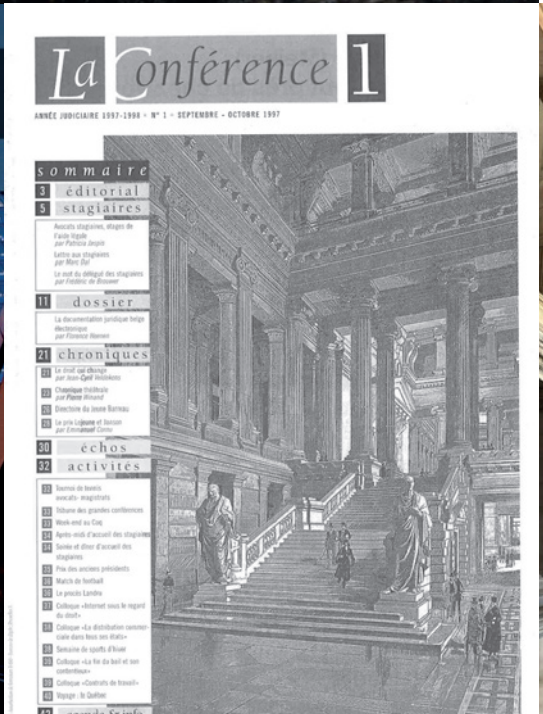
La Conférence 1
ANNÉE JUDICIAIRE 1997-1998 • N° 1 • SEPTEMBRE - OCTOBRE 1997
sommaire
3 éditorial
5 stagiaires
11 dossier
21 chroniques
30 échos
32 activités

La Conférence
Magazine de la Conférence du jeune barreau de Bruxelles
Année judiciaire 2014-2015 - N° 1 – Septembre 2018 - Novembre 2018
Gent X - P 801284

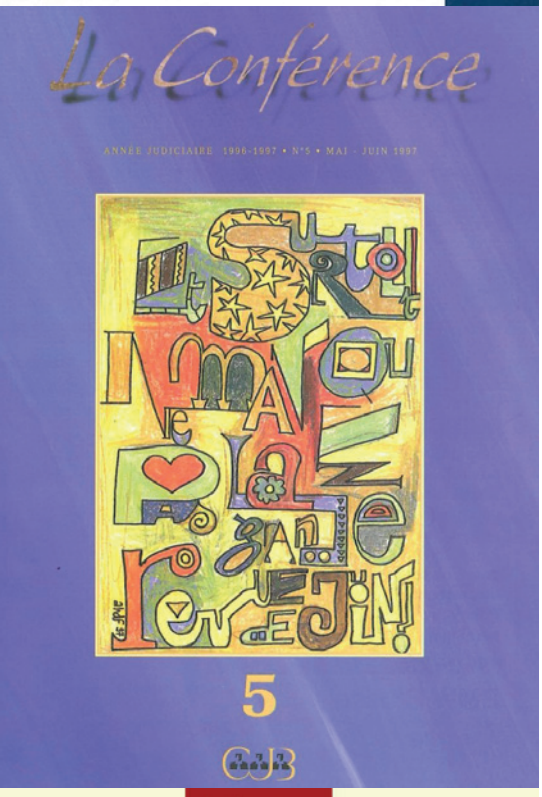

bien que mal, la réalité d'une année, de l'année des précités mais aussi d'Essya Kastally, de Candice Fastrez, Dimitri de Sart, Muriel Bialek, Gérard Kuyper, Lucien Kalenga, Hélène Stranart, Melissah Sayeh, Gil Knops, Colette Fraiteur et tous ceux que j'oublie et qui me pardonneront.

De mon périodique, je me souviendrai longtemps de l'émotion ressentie lorsque j'ai reçu, à la fin de l'année 2018, un WhatsApp d'Anne-Claire me disant, en substance : « C'est confidentiel mais dans le prochain pério, ce serait bien que tu me gardes deux pages pour le prix Nobel de la paix, Denis Mukwege ». Je garderai aussi en mémoire une certaine couverture et les heures consacrées à la défendre au nom de la distinction entre le droit, la morale et l'art, ainsi que le soutien de mes camarades de commission. Rien ne vaut une polémique pour souder une équipe.

Avec ma Présidente, nous avions le souhait de réaliser un périodique plus engagé, présent dans la Cité, en introduisant notamment une rubrique intitulée « La voix de la Conférence ». Je me réjouis de voir que, quelques années plus tard, le Périodique a encore à cœur de traiter de sujets de société.

A titre personnel, et quelle que soit sa forme, je forme le vœu qu'il persiste dans cette voie. Foin d'articles lisses et de propos convenus, que viennent les idées, les propositions et les actions, quitte à ce qu'elles dérangent, secouent et heurtent. Au diable les éditos et les cartes blanches, que viennent les propositions d'actions et les solutions. Le Périodique est un moyen comme un autre de les diffuser.

S'engager, prendre position assumer ses choix, même lorsqu'ils sont controversés, même lorsqu'ils font polémique. Car pour paraphraser Leila Slimani : « être Secrétaire, c'est avoir le courage de déplaire »

Audrey DESPONTIN
Avocate au barreau de Bruxelles
Secrétaire de la Conférence 2018-2019

“Sorridi”

Une rentré.e tout sourire

Le 20 janvier 2023 eut lieu une séance de rentrée de toute beauté. Le rite est, d'année en année, presque immuable : des centaines d'avocats en toge se réunissent un vendredi de janvier dans la salle des audiences solennelles de la cour d'appel de Bruxelles pour la traditionnelle séance solennelle de rentrée.

Le président du Jeune Barreau, Me Nicolas Gillet, ouvrit la séance de cet évènement intemporel pour une profession qui ne l'est pas moins et salua les invités de marque, au rang desquels plusieurs hauts magistrats, dont M. Krenc, juge belge à la Coureuropéenne des droits de l'homme, M. Storck pour la Cour de cassation, M. Gosselin pour le Conseil d'État, Mme Massart, premier président de la Cour d'appel de Bruxelles ainsi que Mme Delfosse, présidente du Conseil Supérieur de la Justice, et les chefs de corps des trois grands tribunaux. La parole fut ensuite donnée à M. Reynders, commissaire européen à la Justice, qui évoqua l'agression russe en Ukraine, la situation de l'État de droit en Belgique, la numérisation du système judiciaire et la lutte contre la corruption.

Suivit la traditionnelle remise des prix, après laquelle Me Melissa Sayeh prit la parole. Notre oratrice, ancienne secrétaire de la Conférence, est issue, de son propre aveu, de *la rencontre entre la puissance de l'Etna et le vent du Sahara*. Avec l'élégance et la sérénité d'une divinité grecque, elle amorça son discours en déclamant en italien des vers de la grande poétesse Alda Merini. *Sorridi donna, sorridi sempre alla vita, anche se lei non ti sorride* (souriez, femme, souriez toujours à la vie, même si elle ne vous sourit pas)… L'exorde dura trois minutes et y fut dépeint un grand souffrant, dont on attendait une disponibilité permanente. On essayait de deviner la pathologie, le handicap, et l'on ne les comprendrait que plus tard, tant Me Sayeh mania habilement les pièces du réquisitoire-puzzle qu'elle nous proposa. Les troublantes brumes inaugurales se dissipèrent progressivement pour laisser apparaître la victime précitée : le corps de la femme. L'enjeu fut posé au profit d'une narration fouillée : la réappropriation de ce corps *dans sa substance*, contre toutes les mainmises explicites ou implicites. Qu'il s'agisse de la taille de nos smartphones ou la température moyenne des bureaux, des mannequins utilisés pour les crash-tests ou encore de l'identité de la taille réservée aux toilettes pour femmes qu'aux toilettes pour hommes, l'exposé des faits d'une implacable accusation installa et confirma efficacement un sentiment de malaise. Au cœur des inégalités, le corps féminin, prisonnier d'une société qui ne lui *permet pas d'exister dans toute sa puissance*.

L'oratrice était visiblement exaspérée, sans toutefois que son ton calme ne trahît jamais l'exaspération, comme pour faire écho à l'effacement, la retenue et la discrétion marquant d'après Me Sayeh la femme depuis sa plus tendre enfance. *Comme si nous n'étions jamais complètement à notre place.* Le regard fut admirablement partagé et distribué, comme pour nous dire que ça nous concernait toutes et tous, chacune et chacun.

Une demi-heure après, l'oratrice s'enflamma pour réfuter l'idée d'une guerre des sexes. Mère de deux garçons, elle dit savoir sa responsabilité et ne pas vouloir les élever comme débiteurs d'une dette qu'ils n'ont jamais souscrite ni souhaitée. L'enjeu fut rappelé et précisé : *devenir plus libres en prenant conscience de tout ce qui nous détermine*. Quelques pistes furent évoquées en péroraison (recours à des termes épicènes, congé parental équivalent, revenus de remplacement en cas de paternité/maternité, etc.), pour permettre un jour à la femme de *se déployer corporellement dans toute sa puissance et sa fragilité*.

Une standing ovation sanctionna ce discours émouvant et plein de tendresse, qui aura réussi à mettre mal à l'aise, ce qui est le propre d'un réquisitoire, et réussi à faire douter, ce qui est le propre d'une plaidoirie.

La réplique de Me Gillet devait forcément être placée sous le sceau du sourire, pour contrebalancer la légitime gravité du discours, et cet équilibre fut merveilleusement assuré. *Je suis foutu !* lança le président de la Conférence. *Un homme, blanc, bourgeois, cisgenre, hétéro, et avec des cheveux blancs…* Son style inclusif où il épelait les signes de l'inclusion (*nous étions des ami* point *e* point *s*) et le recours au rap (avait-on jamais chanté du Orelsan à une séance solennelle de rentrée ?) provoquèrent des (fous) rires dans l'assemblée. Le président lui-même proposa et offrit son propre sourire à l'oratrice. Il recourut utilement à son propre corps et ses deux mètres de hauteur pour dire qu'il n'était pas non plus dans la norme, et que les linteaux des portes et les lustres le lui avaient souvent fait comprendre. Me Gillet questionna le concept de masculin neutre et pointa du doigt les dangers de simplification que comporte toute généralisation. Il appela pour finir à *la construction de cette société plus juste, la guérison de ce corps social, dan lesquel tous les sourires seront sincères et heureux.*

Monsieur le Bâtonnier Plasschaert débuta sa synthèse en reprenant les premiers mots du poème inaugural (*sourire, continuellement sourire…*) et les symptômes épinglés par Me Sayeh dans son exorde pour décrire l'état de la victime (*fourmillements, douleurs, fatigue, etc.*). Le bâtonnier expliqua s'y être reconnu, lui, l'ultime bâtonnier mâle blanc de l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, *ployant sous le sacerdoce et le dévouement à ses confrères*, lui qui doit continuellement se partager entre le Justitia, la place Poelaert, les réunions, les commissions, les manifestations, les conférences, les hommages, les réceptions, et les mille urgences que son mandat impose de trancher. Mettant ensuite en avant ses propres failles et faiblesses, revendiquant la fragilité de l'homme, Monsieur le bâtonnier rappela qu'il y a 20 ans, *in tempore*

non suspecto, il prononça à la stalle de l'orateur un éloge de la fragilité, et que cinq ans plus tard, il donnait la réplique, en tant que président du jeune barreau, à un discours faisant l'éloge de quatre femmes belges parmi les plus célèbres. *En serais-je réduit*, posa-t-il comme question, *à devoir me justifier sans cesse d'être un homme ?* Suivi un plaidoyer pour la défense de l'identité dans la multiplicité, et l'exemple que nous devons offrir comme avocates et avocats, en tant que porteurs de changements. Le bâtonnier rappela l'importance de *l'indépendance à l'égard de tous*, y compris de soi-même. Après avoir aussi évoqué, comme tout bâtonnier qui se respecte, des points externes au discours et à la réplique, nous retournâmes aux vers italiens (*uomo sorridi, sorridi anche alla morte*) et la boucle fut parfaitement bouclée.

Un bel équilibre, dans les divers tons des trois intervenants, et leurs forces et faiblesses respectives, fut atteint, et l'on quitta la salle plus sage et plus belle/beau, sans doute.

Dans la salle des pas perdus, des arbres éphémères avaient fait irruption, signes avant-coureurs que, cette année, quelque chose avait ou allait changer au palais…

Monsieur le Bâtonnier y donna une mémorable réception, dont on ne peut espérer qu'une chose : qu'elle se poursuive dans ce bel édifice qui nous appartient aussi et dont nous participons jour après jour à la difficile (re)construction.

Cavit Yurt
Avocat au barreau de Bruxelles
Sécrétaire de la Conférence 2017-2018

COMPTE RENDU

Match d'impro

Les nuits raccourcissent, il fait frais, voir presque froid. Dans la pénombre de la fin du jour, le 17 novembre dernier, s'avancent sur la place Poelaert une centaine de personnes. Elles se pressent vers le Palais de Justice. Une lumière y est encore éclairée, au niveau du vestiaire des avocats.

Fondus dans la foule, 6 gladiateurs en tenue de civil, 6 plaideurs d'exception, 6 avocats brillants qui se sont entraînés, préparés pendant plusieurs semaines pour le match qui les attend.

Anne-Claire Dombret, Christine Rizzo, Benjamine Bovy, Mehdi Aboudi, Julie Wolff et Sabrina Scarna savent que ce soir, ils seront face à des professionnels. Des comédiens rompus à l'exercice. Ils savent aussi que le public sera chauffé à blanc et qu'il faudra emporter sa conviction, pour gagner son vote, essentiel à la victoire.

Rien n'entrave leur détermination. Ce sont des jouteurs, parmi les meilleurs plaideurs du Barreau de Bruxelles. Ils entrent dans l'arène motivés et soudés. L'adrénaline monte. Personne ne connaît les sujets à part l'arbitre, mais il paraîtrait que ce dernier est acquis à la cause des avocats.

Les règles sont simples : un thème, un nombre de jouteurs déterminé, un temps imparti, et deux minutes de préparation avec son équipe pour ceux qui monteront sur le ring. Chaque équipe envoie ensuite un ou plusieurs de leurs champions sur le devant de la scène.

Aux jeux !

Les thèmes s'enchaînent. « Je suis innocent », « les portes du ciel », « la belle fleuriste et le bête policier », « le drame de Lancelot », « la mort annoncée » où les improvisateurs devront mourir par un objet, à un endroit, au bout d'un temps déterminé. « Mon ami(e) ce zombie », ou encore « les 8 ans de Corentin » où l'équipe des avocats fini d'emporter l'audience déjà acquise à leur cause avec une scène où ils jouent les bougies d'un gâteau d'anniversaire.

Chaque scenette est plus déroutante que la précédente. D'autant plus que les styles varient aussi :

Comme un film de Quentin Tarantino, façon Walt Disney, à la manière du cinéma muet, en chantant, en jouant et rejouant la même scène de plus en plus vite, en langue étrangère, façon « carré hollandais » ou encore comme dans un western.

En face, la salle est hilare. Il faut dire que les comédiens comme les avocats sont vifs, drôles, et tous plus surprenants les uns que les autres. Leur habilité et leur rapidité à rebondir sur n'importe laquelle des répliques inattendues et des situations imprévisibles qui se succèdent et s'enchaînent n'a de cesse d'éblouir le public.

A l'entracte, le suspens est à son comble car les avocats mènent d'un point. Mais tout est encore possible et les comédiens reviennent en deuxième partie de soirée. Chaque équipe rivalise d'inventivité pour déclencher des fous rires dans la salle, et les votes qui les accompagnent. La soirée se termine sur une égalité parfaite qui met tout le monde d'accord.

Chacun dans leur style, et comme le casting le promettait, ils étaient tous excellents, éloquents et surtout très drôles.

En fin de soirée, en quittant le Palais, la nuit est tombée, mais une lumière particulière brille dans tous les yeux. La soirée a été belle et tant le public que les Commissaires de la Conférence se disent déjà qu'ils ont hâte de renouveler l'expérience l'année prochaine.

Margaux CONIL-SÉON
Avocate au barreau de Bruxelles
Secrétaire adjointe de la Conférence

ACTIVITÉ | THÉÂTRE

LES DEUX PAPES

MERCREDI 29 MARS 2023
À 19H30 (DÉBUT À 20H15 PRÉCISES)

COMÉDIE CLAUDE VOLTER
AVENUE DES FRÈRES LEGRAIN 98
1150 BRUXELLES

En désaccord avec la direction de l'Église Catholique, le Cardinal argentin Bergoglio, futur Pape François, demande en 2012 au pape Benoît XVI la permission de démissionner. Il compte prendre sa retraite tout en continuant à servir l'Église en tant que prêtre local. Benoît XVI convoque alors son plus sévère critique et futur successeur à Rome, afin de lui révéler son intention de quitter ses fonctions.

Derrière les murs du Vatican, les deux hommes confrontent leurs valeurs et visions du monde afin de trouver un terrain d'entente pour plus d'un milliard de fidèles.

La Conférence du jeune barreau de Bruxelles vous invite à assister à ce duel théologique passionnant, entre fiction et réalité, interprété par deux « monstres sacrés » du théâtre : Michel de WARZÉE, le directeur de la Comédie Claude Volter et Alexandre von SIVERS.

Vous pourrez ensuite échanger vos impressions autour d'un verre offert à chaque participant.

Membres CJBB : 28€ - Non membres : 33€
Inscriptions : www.cjbb.be

Pour vous sortir de la
Tour de Babel
depuis plus de 20 ans

L'expérience et l'excellence en traduction juridique, technique, médicale et financière
Toutes langues

Avenue Louise 146 I 1050 Bruxelles I Tél. +32 2 646 31 11
Fax : +32 2 646 83 41 I translat@pauljanssens.be
www.pauljanssens.com

PAUL JANSSENS SA
INTERNATIONAL

LA CONFERENCE EST À LA RECHERCHE D'ACTEURS !

Oyez, Oyez, bonnes gens, damoiselles et damoiseaux !

Faites silence et tendez l'oreille pour écouter l'importante nouvelle que voici : notre auguste Palais de Justice aura le plaisir d'ouvrir ses portes au public le 11 mars prochain.

A cette occasion, des activités diverses et variées seront proposées aux visiteurs.

La Conférence participe aux efforts déployés pour faire de cette Journée Portes ouvertes un succès et se chargera notamment d'organiser des procès fictifs.

En quête d'acteurs, elle formule dès lors l'appel suivant à qui saura l'entendre : que les plus talentueux se manifestent ! Nous saurons user de leur habileté. Et que les plus braves s'identifient ! Il n'y a point de vaine contribution.

Si cet appel éveille en vous une envie irrésistible de participer à cette belle aventure et de révéler la part d'acteur qui sommeille en vous, soumettez votre candidature sur le site Internet de la Conférence (www.cjbb.be).

Les informations complémentaires quant à l'organisation vous seront communiquées par la suite.

Nous nous réjouissons déjà des agréables moments à partager avec vous dans ce cadre !

LE PÉRIODIQUE, QUI VEUT LE PÉRIODIQUE ?

Le monde se digitalise, le papier laisse doucement sa place au numérique, le périodique de la Conférence prend également cette voie.

Les prochains numéros seront donc 2.0, directement dans votre boîte mail.

Cependant, tout n'est pas perdu pour les amoureux.ses du papier, pour celles et ceux envouté.e.s par la sensation de tourner les pages, vous pouvez encore recevoir la version papier en vous rendant sur notre site Internet **www.cjbb.be/periodiques**

FORMATIONS
EN PRÉSENTIEL ET EN LIGNE

MIDIS DE LA FORMATION

07/03/2023
Comment optimiser et consolider la collaboration professionnelle entre les maîtres de stage et leurs stagiaires ?
Me Gil Knops, avocat, médiateur civil, commercial et social, et formateur à l'ICBB, Mme Mathilde Neumann, médiatrice civile et commerciale et co-fondatrice de To the Moon et Mme Barbara Pauchet, psychologue, médiatrice civile, commerciale et sociale, et co-fondatrice To the Moon

21/03/2023
L'agent commercial et le commerce électronique
Me Laurent du Jardin, avocat au Barreau de Bruxelles et professeur de droit à la Faculté de droit et de criminologie et du Centre de droit privé de l'Université Catholique de Louvain

04/04/2023
Nouveautés en droit de la consommation
Me Guillaume SCHULTZ, avocat au Barreau de Bruxelles et assistant à l'Université Saint-Louis – Bruxelles et Me Arthur SERVE, Avocat au Barreau de Bruxelles

06/04/2023
Médiatraining : comment s'adresser à la presse ?
Me Nadia Bouria, avocate au barreau de Bruxelles et ancienne journaliste (Bel-RTL et RTL-TVI).

18/04/2023
La jurisprudence récente en matière pénale
Mes Damien Holzapfel et Laurent Kennes, avocats au Barreau de Bruxelles.

Retrouvez toutes nos formations sur www.cjbb.be

LIEU ET HEURE

Salle Marie Popelin (Rue de la Régence, 63 à 1000 Bruxelles) – De 12h à 14h
Nos MDF sont dispensés à la fois en présentiel et en distanciel.

PRIX

Stagiaires : 10 EUR - Avocats inscrits au tableau et autres professions : 15 EUR
Sandwiches et boissons sont compris dans le prix du Midi de la formation lorsqu'il est suivi en présentiel.

INSCRIPTION

Inscriptions préalables et paiement en ligne exclusivement sur www.cjbb.be
En cas de problème, veuillez adresser un courriel à : contact@cjbb.be
Les inscriptions sont permises jusqu'au matin même de la formation (11h30 au plus tard).

FORMATION PERMANENTE

La participation aux Midis de la formation donne droit à 2 points de formation permanente (sous réserve d'agrément).

INFOS LÉGALES

Le Périodique est édité par l'ASBL Conférence du jeune barreau dont le siège social est établi place Poelaert, 1 à 1000 Bruxelles et inscrite à la Banque Carrefour des entreprises sous le n° 0409.298.626.
www.cjbb.be

ÉDITEUR RESPONSABLE

Nicolas GILLET
Place Albert Leemans, 20
1050 Bruxelles
T. 02 343 13 60
president@cjbb.be

RÉDACTRICE EN CHEF

Hanna BOUZEKRI
Chaussée de Charleroi, 70 / 3
1060 Bruxelles
T. 02 894 12 22
periodique@cjbb.be

CONTACT POUR LES ANNONCEURS

Karim SEDAD
Avenue de la Toison d'Or, 68/10
1060 Bruxelles
T. 02 850 65 09
tresorier@cjbb.be

Consultez notre Charte relative à la protection des données personnelles sur notre site www.cjbb.be

GRAPHISME, LAY-OUT, COORDINATION ET CORRECTIONS :

commeco.be

do your thing

PARTENA PROFESSIONAL

AGENDA

MARS

07/03/2023 MDF
Comment optimiser et consolider la collaboration professionnelle entre les maîtres de stage et leurs stagiaires ?

09/03/2023 FORMATION
Back to School : Droit pénal

11/03/2023 ACTIVITÉ
Journée portes ouvertes du palais de justice

21/03/2023 MDF
L'agent commercial et le commerce électronique

22/03/2023 ACTIVITÉ
Grande conférence : Thomas d'Ansembourg

29/03/2023 ACTIVITÉ
Théâtre : Les Deux Papes

30/03/2023 COLLOQUE
Les aliments et la famille : Un menu copieux

AVRIL

04/04/2023 MDF
Nouveautés en droit de la consommation

06/04/2023 MDF
Médiatraining : comment s'adresser à la presse ?

13/04/2023 ACTIVITÉ
La finale du prix Boels

18/04/2023 MDF
La jurisprudence récente en matière pénale

20/04/2023 COLLOQUE
La réforme du droit des obligations

N'oubliez pas !!!

Pour recevoir notre périodique en version papier, rendez-vous sur **www.cjbb.be**, rubrique **« Périodiques »** pour nous le signaler

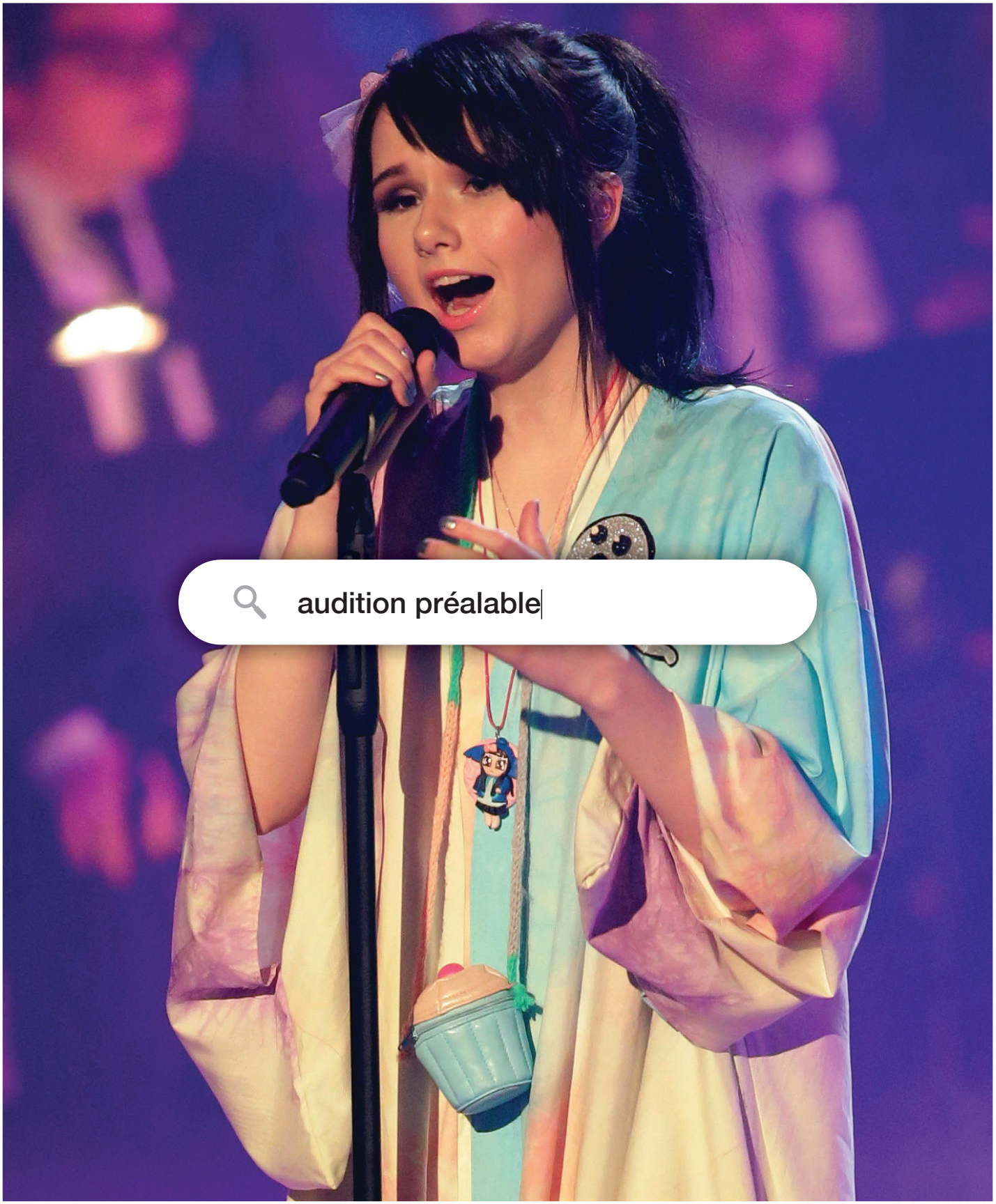

UNE QUESTION DE DROIT ?
LA RÉPONSE SE TROUVE SUR STRADALEX.COM

ESSAI GRATUIT pendant 10 jours ! Sans engagement

strada lex
BELGIQUE